

078-2026

Le Maire de Veyras,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 avril 2026, relative à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) ;
Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Mme Christiane AMPHOUX**, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » ;
- **Mme Marie-Thérèse MATHON**, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » ;
- **M. Robert FESCHET**, représentant la ligue contre le cancer ;
- **Mme Marie-Christine FILLETTE**, représentant le secours populaire et l'association Rêves ;
- **Mme Nadia ABDELGHAFOUR**, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » ;

Article 2

Le Conseil d'Administration se trouve ainsi composé :

Présidente de droit : Magalie VACQUIER	
Membres élus :	Membres nommés
Mme Virginie BOSC – Vice-présidente	Mme Christiane AMPHOUX
Mme Najia EL HAOUAT	Mme Marie-Thérèse MATHON
Mme Caroline HILAIRE	M. Robert FESCHET
M. Guillaume MURAND	Mme Marie-Christine FILLETTE
Mme Antonia SARTRE	Mme Nadia ABDELGHAFOUR

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Veyras, 21/04/2026

Madame La Maire




Magalie VACQUIER